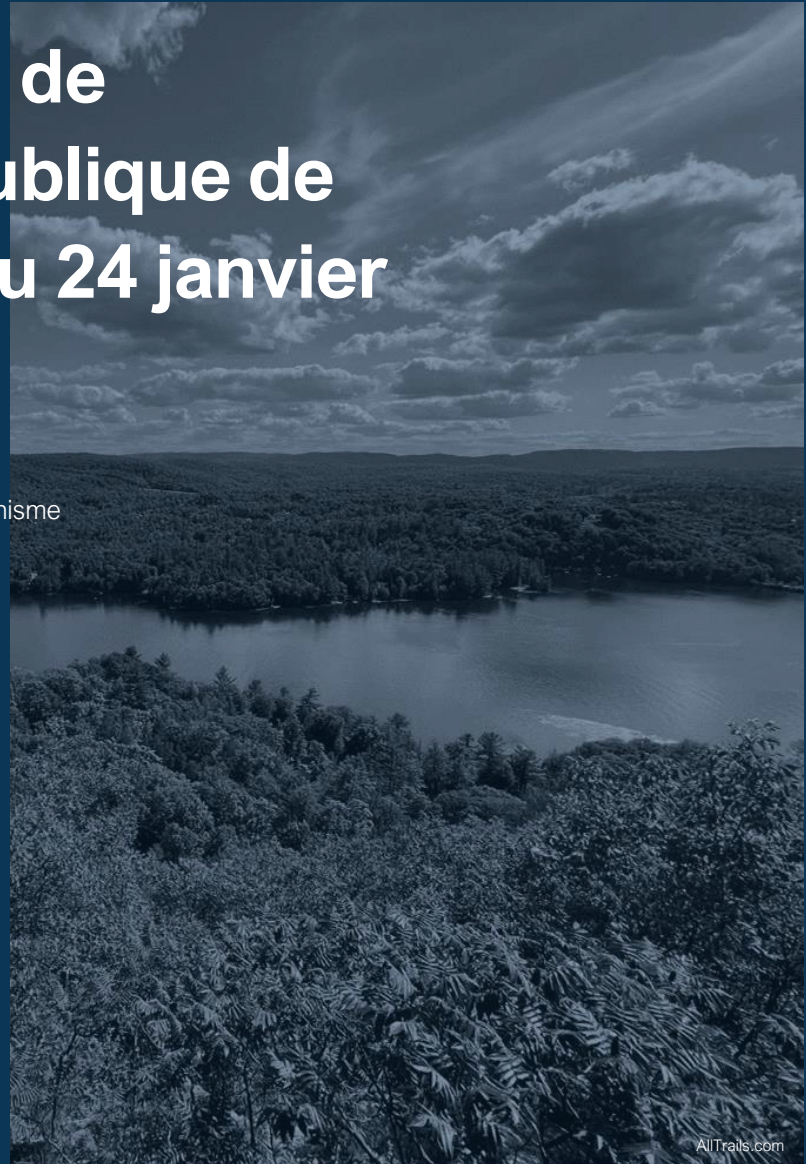


Compte rendu de l'assemblée publique de consultation du 24 janvier 2023

Révision du plan et des règlements d'urbanisme

FÉVRIER 2023

VERSION FINALE



AllTrails.com

1. INTRODUCTION

L'assemblée publique de consultation du 24 janvier 2023 a pour objectif de présenter le projet de règlement sur le plan d'urbanisme de Cantley conformément aux exigences de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Le mandat de réalisation du plan d'urbanisme s'effectue selon la démarche suivante :



ÉLABORATION DU PU ET DES RU

Rédaction du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme
Fin 2020 à fin 2022



PROCÉDURE LÉGALE

Adoption des règlements et consultation publique
Hiver 2023



ENTRÉE EN VIGUEUR

Certificat de conformité de la MRC des Collines-de-l'Outaouais
Été 2023

La soirée a lieu au centre communautaire multifonctionnel situé au 8, chemin River à Cantley. La soirée débute un peu après 19 heures et se termine aux alentours de 21 heures et 30 minutes.

La présentation est effectuée par les consultants de Cardo Urbanisme et Brodeur-Frenette : Stéphane Doré et François Letard.

La programme de la soirée est le suivant :

- Mise en contexte et cadre réglementaire
- Vision stratégique
- Grandes aires d'affectations du sol
- Étapes à venir
- Questions / Discussions

En plus de présenter le plan d'urbanisme de Cantley, l'objectif de la soirée est également de permettre aux participants de poser des questions d'éclaircissements concernant le plan d'urbanisme ainsi que d'émettre des commentaires.

2. PRÉSENTATION DU PLAN D'URBANISME

1. MISE EN CONTEXTE ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les consultants expliquent l'utilité du plan d'urbanisme ainsi que son contenu.

2. VISION STRATÉGIQUE

Les consultants présentent la vision stratégique 2041 ainsi que les orientations, objectifs et moyens de mise en œuvre qui en découlent.

Les grandes orientations d'aménagement du territoire de Cantley sont les suivantes :

- **Orientation 1 : Offrir un cadre de vie de qualité par une planification cohérente et structurante**
- **Orientation 2 : Préserver l'intégrité écologique des milieux naturels et faire face aux changements climatiques**
- **Orientation 3 : Offrir des services et équipements publics sécuritaires, conviviaux et attractifs**
- **Orientation 4 : Favoriser l'émergence d'une économie locale et durable**
- **Orientation 5 : Mettre en lumière les éléments distinctifs de la culture et du patrimoine de Cantley tout en renforçant le sentiment d'appartenance de la population**

3. GRANDES AIRES D'AFFECTATION DU SOL

Les consultants présentent ensuite les grandes orientations du sol de la Municipalité de Cantley :

Agricole dynamique	Rurale de consolidation
Agricole viable	Réserve foncière
Récréotouristique	Multifonctionnelle
Récréotouristique Mont-Cascades	Résidentielle
Récréotouristique mixte Mont-Cascades	Mixte local
Forestières et naturelle	Mixte villageoise
Rurale	Publique

3. PÉRIODES DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Les consultants présentent les prochaines étapes prévues dans le cadre de l'élaboration du plan d'urbanisme.

Les consultants ouvrent ensuite la soirée aux questions et aux commentaires du public et plusieurs sujets de discussion sont abordés.

4. LES QUESTIONS ET COMMENTAIRES EN RAPPORT AVEC LA FORME DES DOCUMENTS

PLUSIEURS QUESTIONS ET COMMENTAIRES TRAITENT DE LA FORME DU PLAN D'URBANISME AINSI QUE DE CELLE DE SA PRÉSENTATION.

Il est ainsi indiqué que le plan d'urbanisme est compliqué à comprendre à sa lecture et qu'il gagnerait à avoir une forme graphiquement plus attractive facilitant ainsi sa compréhension. Par exemple, les fiches décrivant les affectations, bien que graphiquement intéressantes, pourraient être plus clairement présentées.

Il est aussi mentionné que les cartes sont difficilement lisibles et certaines d'entre elles ne sont pas mises en contexte.

La lisibilité des éléments graphiques de la présentation PowerPoint du plan d'urbanisme est également mise en cause. Il est demandé à ce que la Municipalité porte une attention particulière à cela lors de prochaines présentations de la sorte.

LES QUESTIONS ET COMMENTAIRES EN RAPPORT AVEC LE CONTENU DU PLAN D'URBANISME

Plusieurs questions et commentaires traitent du contenu du plan d'urbanisme.

Il est ainsi indiqué que le plan d'urbanisme ne traite que trop peu de la protection de la biodiversité. Il est également mentionné sur ce même sujet que la connaissance en matière de biodiversité telle que présentée dans le plan d'urbanisme est faible et que cet état de fait ne permet pas d'en proposer une protection adéquate. Il est ainsi demandé que la Municipalité se dote d'une meilleure connaissance de sa biodiversité, et ce, sur l'ensemble de son territoire. Cela permettra d'assurer la meilleure protection possible de la nature à Cantley.

Il a aussi relevé que les cartes comportent des informations erronées ou à préciser concernant diverses matières reliées à la toponymie, notamment des parcs, la localisation de certains axes de déplacement, notamment les pistes multifonctionnelles, ainsi que les aires d'affectations, notamment pour bien comprendre leur implication.

De plus, la conformité des affectations dans le secteur du centre de ski Mont Cascades est remise en cause et il est demandé que la Municipalité procède aux vérifications nécessaires pour s'assurer

que les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais soient bien respectés. La nature des affectations en territoire agricole est également questionnée quant à sa pertinence.

Il est enfin indiqué que la liste des bâtiments patrimoniaux proposée dans le plan d'urbanisme est loin d'être exhaustive et il est demandé que celle-ci soit revue et bonifiée.

4. CONCLUSION

Il apparaît clairement que les personnes du public qui se sont manifestées lors de la soirée de présentation du plan d'urbanisme de la municipalité de Cantley ne se sont pas montrées satisfaites de certains éléments du travail accompli qui leur a été présenté. Il semble bien que ces personnes souhaitent que la Municipalité améliore ces éléments du travail proposé avant l'adoption finale du plan d'urbanisme.

Après avoir ouvert la réunion un peu après 19 heures, le directeur général de la Municipalité de Cantley procède à sa clôture aux alentours de 21 heures et trente minutes. Avant cela, il rappelle les prochaines étapes du dossier.

